



CIMENTS DU MAROC USINE MARRAKECH

CAHIER DES CHARGES POUR VENTE FERRAILLES

Référence document : Cimar/Marrakech/Ferraille/Juin2021

Interlocuteur technique :

Nom : OUBLAL Abdelmajid
E-mail : a.oublal@cimar.co.ma
Coordonnées téléphoniques :

Interlocuteur achats :

Nom : NEMMASSI Jillali
E-mail : j.nemmassi@cimar.co.ma

Synthèse des révisions :

Révision	Nature de la révision et chapitres concernés	Rédacteur(s)	Date d'application
0	Création du document		
1			
2			
3			

Approbation :

Rédacteur	Responsable de secteur	Responsable de service	Acheteur
Nom Prénom			
Date			

PARTIE TECHNIQUE :

1. OBJET :

Le présent CPS a pour objet la vente d'un lot de ferraille dans le cadre d'un AO.

2. CONSISTANCE DE LA VENTE :

Les différents postes offerts à la vente sont récapitulés dans l'annexe en pièces jointes du cahier des charges.

Ce bordereau des prix devra être retourné à la Direction des Achats.

L'attribution du lot total de la ferraille se fera sur la base de l'offre la plus avantageuse financièrement.

3. TYPE DE FERAILLES :

Il s'agit de :

- Anciennes pièces de rechange
- Chute ferraille (profil, tôle)
- Des chaudières
- Manches de filtres de dépoussiérage
- Bandes de transporteur
- Pneus usés
- Palettes vide
- Laine de roches

4. VISITE DES LIEUX :

La ferraille objet de vente doit être consultée au PARC FERRAILLE à USINE MZOUZIA – MARRAKECH

5. DECHARGEMENT FERAILLE :

Les prestataires devront indiquer sur le bordereau des prix le délai d'enlèvement de chaque poste à partir de l'ordre d'enlèvement par CIMAR. Ce délai ne pouvant en aucun cas dépasser quinze jours.

Aucune réclamation ne serait admise de la part du soumissionnaire retenu une fois le matériel enlevé et réglé par ses soins.

Le prestataire s'engage à l'enlèvement des bandes, manches, palettes cassées avant de commencer l'enlèvement de la ferraille

Le prestataire doit lui-même faire le tri des tas de matière ou il y a mélange de la ferraille et matière vrac.

6. CAUTION PROVISOIRE :

Le cautionnement provisoire est fixé à 30000 dirhams.

Le cautionnement provisoire du prestataire sera libéré lorsque celui-ci réglera avec CIMAR le montant définitif de la vente et terminera les travaux de l'enlèvement et transport hors site du lot correspondant.

7. PRESENTATION DES OFFRES :

L'offre doit être placée sous enveloppe cachetée et scellée sur laquelle est inscrite la mention « **VENTE FERRAILLES** ». Le dossier de la soumission doit être composé des éléments suivants :

- Caution provisoire du montant de la caution définie à l'article n°7,
- Le présent Cahier des prescriptions et spécifications « CPS » signé et cacheté,
- Pour les personnes physiques, Photocopie de la CIN,
- Pour les sociétés, le statut et les pouvoirs conférés,
- Le bordereau des prix ci-joint dûment renseigné, signé et cacheté par le soumissionnaire,

8. CONDITIONS DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT :

- La zone du travail doit être balisée et clôturée si nécessaire.
- Toutes les personnes doivent être équipées des moyens de sécurité à savoir une tenue de travail avec logo de l'entreprise, chaussures de sécurité ...etc.
- Permis de travail est obligatoire avant début de chargement.
- L'entreprise sous-traitante est tenue de respecter les consignes de sécurité et d'environnement ainsi le règlement interne de Ciments du Maroc.

9. PAIEMENT :

Le paiement sera effectué au siège de CIMAR dans un délai maximum de sept « 07 » jours ouvrables du jour de l'adjudication par un chèque certifié du montant total de l'attribution.

10. A LA CHARGE DU PRESTATIRE :

- Les moyens matériels, humains qualifiés et d'encadrement pour la réalisation des travaux dans les délais et la qualité contractuels.
- La communication de la liste nominative, photocopie des CIN et photos d'identité de l'ensemble du personnel ayant à intervenir durant la période des travaux avec une désignation du chef de chantier.
- Nettoyage du chantier après fin des travaux.
- Le sous-traitant, à qui l'affaire sera attribuée, doit présenter une liste de matériel à son entrée à l'usine.

Pour la partie Fourniture(s) : [Non Applicable]

a. Caractéristiques générales de l'équipement

Machine : []
Equipement : []
N° Machine : []
Constructeur : []

b. Description technique de la fourniture à réaliser

Dimensions : []
Tolérance : []
Matière : []
Quantité : []

La reprise, le transport et le déchargement des colis seront à la charge de l'entreprise intervenante.

En tant qu'experte, l'entreprise intervenante pourra proposer toute amélioration technique qu'elle jugera nécessaire. Toute modification/amélioration/suppression au cahier des charges devra être motivée.

c. Stockage : [Non Applicable]

La fourniture sera protégée pour le transport et le stockage selon les modalités suivantes :

- Protection des parties usinées (Tectyl)
- Protection pour un stockage d'une durée > 24 mois (procédure et suivi à fournir à CIMENTS DU MAROC) incluant :
 - Protection des parties usinées (Tectyl)
 - La mise en caisse type marine avec dessiccateur

Pour la partie Prestation : [Applicable]

a. Mise en sécurité du chantier par l'entreprise intervenante

Rédaction d'un plan de prévention en présence de tous vos sous-traitants, avant le début de l'intervention.

Mise en place du balisage du chantier, fermeture par barrière de chantier de toute la zone d'évolution, zone d'intervention entièrement close.

A la charge de CIMENTS DU MAROC la condamnation et consignation (et déconsignation) par pose de cadenas de sécurité (repérés au nom de la société, avec le n° de téléphone de la personne à joindre en cas de problème) sur les emplacements prévus et notification sur registre en salle de contrôle.

Lors des manutentions, les accès à l'aire de manutention seront condamnés par des points fixes, avec surveillance au point de passage des colis.

b. Description des travaux

Le mode opératoire devra tenir compte de l'éventuelle interactivité avec d'autres travaux engagés sur la ligne afin de définir en commun le planning optimum pour minimiser la durée de l'arrêt.

En tant qu'experte, l'entreprise intervenante pourra proposer toute amélioration technique qu'elle jugera nécessaire. Toute modification / amélioration / suppression au cahier des charges devra être motivée.

11. CONTROLES - PROTOCOLE DE RECEPTION

Pour la partie Fourniture(s) : Non Applicable

Les contrôles suivants seront réalisés lors de la réception :

- Dimensionnel
- Géométrique
- Etat d'équipement
- Non-destructifs :
 - Par ultrason
 - Par magnétoscopie
 - Par ressuage

La réception aura lieu chez : CIMENTS DU MAROC, Centrale de LISSASFA
 Le fournisseur

Merci de préciser l'adresse exacte de réception si celle-ci aura lieu en dehors de la centrale BPE LISSASFA - CIMENTS DU MAROC.

Pour la partie Prestation : Applicable

Important : Si un ou plusieurs contrôles s'avéraient non-conformes, l'Entreprise Intervenante (EI) proposerait à CIMENTS DU MAROC et mettrait en œuvre à sa charge les actions correctives nécessaires au retour à un résultat acceptable.

⇒ A chaque point de contrôle, un document sera établi par l'EI, sur lequel figureront les différents relevés effectués en commun par CIMENTS DU MAROC et l'EI. Ce document sera signé conjointement par les 2 parties. L'acceptation de ce document par CIMENTS DU MAROC permettra la poursuite de l'intervention.

PARTIE ADMINISTRATIVE

1. PRESENTATION DU GROUPE

Ciments du Maroc, ci-après désigné CIMAR, est la filiale Marocaine du Groupe HEIDELBERG CEMENT, un des premiers Opérateurs Mondiaux dans la production du ciment et les matériaux de construction.

Avec ces 3 cimenteries, respectivement implantées dans les régions de : Marrakech, Safi, et la nouvelle cimenterie d'AIT BAHA, située à 60km d'Agadir, d'une capacité de 2.2 Millions de tonnes de ciment et qui a été mise en service depuis 2010, CIMAR couvre un marché qui s'étend sur tout le sud du Maroc avec un volume des ventes en ciment qui a totalisé 4 400KT en 2011.

2. SECURITE

- ✓ La signature du manuel de sécurité est un préalable à votre intervention.
- ✓ Toute personne de votre entreprise étant amenée à travailler pour la première fois sur notre site (usine et carrière) devra préalablement suivre un accueil sécurité (durée : 45 minutes maximum), avec une révision annuelle. Un sticker lui sera remis pour apposer sur le casque.
- ✓ Toute personne de votre entreprise étant amenée à travailler sur notre site devra posséder un badge de présence. Les documents nécessaires à l'établissement du badge devront nous être communiqués au minimum deux jours ouvrés avant le début de l'intervention (voir fiche de renseignement).
- ✓ Aucun travail ne pourra débuter sans la réalisation d'un plan de prévention et/ou permis de travail établi avec le responsable d'intervention CIMENTS DU MAROC. Il comporte l'évaluation des risques liés à l'intervention et les mesures de prévention associées. Il est de votre responsabilité de le commenter à l'ensemble de votre personnel intervenant sur le chantier.
- ✓ Les règles de condamnation et consignation-déconsignation des équipements de travail en vigueur sur le site devront être scrupuleusement respectées. Elles vous seront précisées par le responsable d'intervention CIMENTS DU MAROC au cours de l'établissement du permis de travail / plan de prévention.
- ✓ Nous rappelons que la validation du formulaire de fin de travaux par CIMENTS DU MAROC est soumise au nettoyage et rangement complet du chantier.
- ✓ Le port des EPI appropriés aux risques est obligatoire (EPI permanents et EPI spécifiques), ces EPI seront spécifiés dans le plan de prévention.
- ✓ Tous les personnels des entreprises intervenantes devront respecter le plan de circulation et la signalétique sur site.
- ✓ Les prestations ne pourront être confiées qu'à du personnel disposant des aptitudes et compétences requises. Dans ce cadre, les titres d'habilitation (conduite engins, électricité, échafaudage...) devront être fournis à CIMENTS DU MAROC lors de la préparation du badge.

3. ENVIRONNEMENT

L'usine CIMENTS DU MAROC a mis en place un système de management de l'environnement conforme à ISO 14001. L'entreprise extérieure devra donc :

- ✓ Mettre en œuvre tous les moyens pour maîtriser les risques environnementaux liés à l'intervention (eaux, air, sol), pour les sols, usage de système de rétention entre autres.
- ✓ Informer CIMENTS DU MAROC sur la nature des produits chimiques susceptibles d'être utilisés au cours de l'intervention et choisir les produits les moins nocifs pour la santé et l'environnement.
- ✓ Evacuer et traiter les déchets générés par l'intervention dans des filières appropriés (les Bordereaux de Suivi de Déchets devront être remis à CIMENTS DU MAROC). Les Bordereaux de Suivi de Déchets devront avoir un numéro généré par CIMENTS DU MAROC sur chaque feuillet.
- ✓ Informer CIMENTS DU MAROC de la perte de tout produit, outil ou matériel dans la ligne de processus (ex : Silo, trémie...) pour déterminer l'impact et la nécessité d'intervention.

4. A LA CHARGE DU FOURNISSEUR

Pour la partie fourniture : ~~Non Applicable~~

- Les plans au format papier et informatique (*pdf, dwg*) ; avec indication des tolérances, qualité d'usinage, type de soudures...
- Le plan d'élingage ou de manutention
- Les certificats matière et de contrôle.
- La fourniture des documents de sécurité : déclaration CE de conformité, documents d'information, notices d'instruction...
- Le transport et le déchargement sur site

Les contrôles pourront être réalisés dans vos ateliers, avant transport sur site.
Merci de prévenir CIMENTS DU MAROC au moins 15 jours avant la livraison.

Les défauts constatés lors des différents contrôles devront faire l'objet d'un échange avec CIMENTS DU MAROC avant toute réparation.

Chute de ferraille



Chaudière N°2



Tank fluid thermique



CHAUDIERE N°1



CONTENEUR et bandes



Fûts vide de boulets



PALETTES EN BOIS



PALETTES EN PLASTIQUE



PNEUS USES



BANDES DE TRANSPORTEURS



LAINES DE ROCHE D'ISOLATION



MANCHE DE FILTRES DE DEPOUSSIERAGE

